

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS

Elaboration du Programme opérationnel FEDER Période 2021-2027

Demandeur

Ministre-Président Rudi Vervoort

Demande reçue le

23 juillet 2020

Avis adopté par le Conseil de 2 septembre 2020 l'Environnement pour la Région de

Bruxelles-Capitale le

Préambule

Le Conseil de l'Environnement (ci-après « Le Conseil ») est particulièrement satisfait de pouvoir reprendre, depuis août 2020, ses travaux et de pouvoir assurer à nouveau ses missions, et notamment sa mission de remise d'avis au Gouvernement. La désignation d'un nouveau Président et la mise en place d'un nouveau Secrétariat permettent la reprise progressive des activités du Conseil de l'Environnement. Le Conseil attire cependant l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder dans les meilleurs délais au renouvellement de ses membres. La redynamisation des travaux du Conseil passe par une représentation effective de l'ensemble des acteurs et organisations composant le Conseil. La diversité des composantes du Conseil est source de richesse dans les débats, tout comme elle contribue à la qualité des avis du Conseil à l'attention du Gouvernement. Cette représentation n'est aujourd'hui plus garantie et en cette période de transition, dans l'attente du renouvellement des membres, le Conseil ne bénéficie pas de l'expertise diversifiée de tous ses membres.

La note stratégique « Feder 2021-2027 », soumise à consultation, a été adoptée par le Gouvernement en date du 25/06/2020. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur une note stratégique générale, relative au Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2021-2027, en vue de préparer la rédaction d'un Programme opérationnel bruxellois, document de référence nécessaire pour apporter le soutien de ce fonds à des opérations menées sur le territoire. Ce programme pouvant soutenir un grand nombre de thématiques (déclinées en objectifs stratégiques, puis spécifiques), le Gouvernement régional a procédé à l'examen de ces potentialités, en ciblant les priorités autour desquelles élaborer un programme, sur base d'un diagnostic prenant en compte l'évolution du contexte socio-économique ainsi que les priorités politiques bruxelloises et celles de l'Union Européenne.

Le Conseil étant actuellement également consulté par rapport au Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du COVID-19, il pourrait s'avérer intéressant de consulter ces deux documents en parallèle.

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil se réjouit d'être consulté dès l'élaboration du document et s'engage à participer activement aux réflexions et aux étapes ultérieures. Il est également prêt à participer aux comités de sélection des projets afin de cultiver la démarche participative mise en exergue par la note.

Afin de pouvoir donner un avis plus circonstancié, **le Conseil** souhaiterait disposer d'une évaluation des projets FEDER de la période précédente.

2. Considérations par objectif stratégique

2.1. Objectif stratégique 1 : « une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante »

Le Conseil encourage le lien entre les projets des objectifs 1 et 2 de manière plus formelle pour que théorie et pratique aboutissent à des résultats probants. Vu les urgences, les recherches/actions seraient intéressantes pour atteindre des résultats concrets.

Le Conseil soutient l'augmentation de la recherche sur les performances des systèmes urbains, par exemple sur les systèmes de collecte et de regroupement des déchets et d'éléments réemployables, sur les réseaux de chaleur, sur les systèmes de récupération et d'utilisation de l'eau pluviale, sur les systèmes de logistique et de transport urbain ou encore sur le recyclage local de la matière organique, ainsi que des systèmes qui allient consommation et production au niveau local et qui assurent une mixité des fonctions et des usages

Le Conseil soutient également le développement de la digitalisation des services, produits et processus tant au niveau des administrations que des entreprises, pour autant que leur accessibilité soit garantie à tous et en particulier aux populations fragiles et défavorisées, et que l'impact socio-écologique global soit moindre que les bénéfices apportés par ces technologies (utilisation de matières premières rares ou à conflit, consommation d'eau et d'énergie dans la production et dans l'usage).

Dans ce contexte, **le Conseil** soutient le développement de solutions low-tech au service d'une transformation économique intelligente, y compris au travers d'études sociologiques et comportementales.

Au niveau européen, **le Conseil** estime intéressant de réserver une partie des 3% du PIB destinés à être investis dans la R&D à la recherche axée sur le développement durable et la gestion des enjeux climatiques.

Enfin, le Conseil soutient l'objectif de réduction de l'impact écologique des PME.

2.2. Objectif stratégique 2 : « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques »

Efficacité énergétique

Le Conseil soutient l'objectif de favoriser des mesures en matière d'efficacité énergétique, mais recommande de ne pas envisager la gestion énergétique uniquement en fonction du chauffage et des périodes de froid. Vu l'évolution climatique, les périodes de surchauffe et d'inconfort climatique vont devenir plus importantes. Il convient donc de lier la réflexion « énergie » avec les réflexions liées aux matériaux et aux formes urbaines pour développer des bâtiments et des quartiers plus résilients climatiquement aux niveaux local et régional.

Au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments et de leur habitabilité, **le Conseil** recommande de développer des recherches sur les formes et les techniques de construction qui permettent de rendre les logements plus agréables au niveau de leur taille, de leur organisation (télétravail, espaces de coworking communs, ...), de l'accès à des espaces extérieurs privés (balcons, terrasses, jardins sur les toits, ...) et/ou à des espaces ouverts communs (intérieurs d'îlots, ...).

Au niveau bruxellois, beaucoup d'efforts ont été réalisés ces dernières années sur le neuf ou assimilé. Il est temps de passer maintenant à la vitesse supérieure en matière de rénovation énergétique. L'objectif est de passer à très court terme d'un taux de rénovation de +/- 1% à un taux de 3% afin de permettre d'atteindre les ambitions de la Région en la matière. La mise en œuvre la plus rapide possible tant de l'Alliance Emploi-Environnement Rénovation que de la Stratégie Rénovation sont fondamentales pour l'avenir énergétique de la Région. Ces éléments devraient être pris en compte lors de la sélection des projets FEDER.

Par ailleurs, **le Conseil** souhaite faire un lien avec les autres aspects concernant la (re)construction et la rénovation des bâtiments en Région de Bruxelles-Capitale. Tout en gardant une priorité sur l'efficacité énergétique, il convient de penser également à la transition circulaire de ce secteur et de prendre en considération le cycle de vie complet des bâtiments dont, notamment les matériaux utilisés, leur origine, l'énergie grise liée à leur production, ...

Economie circulaire

L'amélioration de l'efficacité des quartiers devra passer par une meilleure organisation des quartiers ainsi que par une vision métropolitaine de l'aménagement du territoire. Chaque niveau territorial développant ses équipements et ses organisations dans une vision de subsidiarité pour atteindre la meilleure efficacité au niveau des différents cycles de matière et d'énergie.

Le Conseil partage l'appréciation selon laquelle il est possible de progresser encore fortement sur la gestion des déchets ménagers et assimilés. Des recherches pour améliorer l'organisation et l'équipement des différents quartiers pourront dégager des solutions adaptées et efficaces (ex : des systèmes de regroupement des déchets et des plateformes locales de collecte, ...).

Vu le haut niveau de démolition et de construction en ville actuellement, les perspectives de rénovation et le poids du secteur en matière de consommation des matériaux et de production de

déchets, **le Conseil** considère qu'il faut encore accentuer les efforts avec le secteur de la construction/démolition dans la transition circulaire de la Région. De plus, ce secteur possède un effet d'entraînement important sur d'autres pans de l'économie et peut servir de poisson pilote dans la transition régionale.

Le Conseil partage les ambitions de la note en matière de circularité des matériaux. A ce titre, il souligne et rappelle l'importance d'avoir une réflexion au minimum à l'échelle métropolitaine dans ce domaine. Afin qu'une circularité des matériaux puisse se développer, il importe de développer des filières complètes (stockage, tri, conditionnement pour le réemploi, recyclage, etc.). Une priorité peut être donnée aux activités à l'intérieur de la Région mais une vision métropolitaine est nécessaire afin d'atteindre des solutions intégrées et complètes qui permettront d'avoir un attrait et une rentabilité économique suffisante à leur pérennité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la surveillance de la pollution, **le Conseil** estime essentiel d'investir pour améliorer les réseaux de mesure et les rendre accessibles non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau local (établissant alors un lien avec l'objectif de digitalisation et de numérisation des services publics). Les réseaux doivent associer des mesures de qualité de l'air mais aussi de température, d'humidité de l'air, ... pour développer des index de confort urbains.

Enfin, le Conseil plaide pour avoir une vision élargie de l'économie circulaire qui ne se limite pas à une meilleure gestion des ressources matérielles et des déchets. L'émergence de nouveaux « business model », l'économie de la fonctionnalité, l'emploi local, le développement de partenariats locaux, ... sont autant de thématiques qui sont liées à l'économie circulaire et devraient donc également faire partie des priorités régionales et devraient pouvoir être financées par le programme FEDER.

Infrastructures vertes et bleues

En matière d'infrastructures vertes et bleues, **le Conseil** partage les objectifs de la note et les constats sur l'importance des espaces ouverts et de la nature en ville comme facteur de résilience.

Le Conseil regrette que la note ne pose pas le problème quantitatif et n'envisage pas un arrêt de l'imperméabilisation.

Le Conseil propose de revoir fondamentalement l'affectation de certaines friches urbaines actuelles destinées à la construction vers le maintien de grands espaces verts ouverts permettant de lutter contre les effets d'îlots de chaleur, de développer des sites propices à l'agriculture urbaine, à la gestion de l'eau et à la biodiversité en créant des paysages multiples accessibles aux citadins.

Il serait ainsi possible d'améliorer les maillages vert et bleu de la Région en connexion avec les infrastructures métropolitaines (cfr Metropolitan Landscapes¹).

Le Conseil partage également l'avis selon lequel l'augmentation du niveau de fréquentation des espaces verts doit s'accompagner de mesures de gestion et de suivi, mais aussi d'aménagements permettant de préserver les qualités des territoires à haute valeur biologique.

Le Conseil propose aussi de prévoir de manière plus claire trois thèmes de recherches-actions importants pour la résilience et la qualité de la ville :

¹ https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/metropolitan-landscapes

- les sols urbains (la qualité des sols est essentielle pour la gestion de l'eau, de la biodiversité et des cycles d'éléments minéraux) qui sont encore actuellement une richesse méconnue de la seconde couronne de la Ville;
- la qualité des paysages urbains (qui participent à la satisfaction de vivre en Ville en créant de la beauté et de l'appropriation locale) ;
- la propreté urbaine (l'élément le plus sensible qui associe de mauvaises pratiques comme les dépôts sauvages, mais aussi de nouvelles perceptions de la gestion de l'espace public comme la naturalisation des berges de voiries, ...).
 - 2.3. Objectif stratégique 4 : « une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »

Le **Conseil** regrette que, parmi les enjeux identifiés en termes de formation professionnelle, l'accent ne soit pas plus mis sur l'encouragement de formations professionnelles axées sur le développement durable et circulaire de la Région.

2.4. Objectif 5 : « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales »

Le Conseil soutient la mise en place de stratégies et de projets de développement urbain intégrés, le renforcement de la participation de tous les acteurs urbains (associations locales, ONG, ...).

Le Conseil soutient particulièrement les démarches participatives tout au long du développement des projets et des stratégies. Il souligne l'importance d'améliorer l'accessibilité aux documents et aux procédures.

Le Conseil soutient aussi les investissements dans les équipements culturels et en particulier lorsque ceux-ci sont associés à des créations ou des rénovations d'espaces publics de plein air (ex : espace européen pour la sculpture au parc Tournay Solvay).

Enfin, **le Conseil** regrette que l'impact environnemental du tourisme ne soit pas pris en compte et que l'accent ne soit pas mis sur le développement de Bruxelles en tant que destination touristique verte et durable. L'un des points à approfondir pourrait être le « slow travel » : un mode de voyage plus lent, plus durable et qui promeut l'immersion dans la vie locale de la destination choisie. Par ailleurs, la récente crise a démontré que le développement d'une offre touristique attrayante pourrait être étendue dans les différentes zones de la Région et permettre ainsi de stimuler le tourisme local intra bruxellois et intra belge.

2.5. Le Programme opérationnel (PO) en tant que stratégie territoriale intégrée

Le Conseil soutient la stratégie du Gouvernement (DPR) visant à déployer une stratégie d'aménagement du territoire régionale durable (PRDD) intégrée avec celle de l'environnement. Le Conseil propose donc que les documents de référence pour cette vision soient non seulement le PRDD mais aussi les autres plans stratégiques régionaux comme : le Programme Régional en Economie Circulaire, le Plan Nature, le Plan de Gestion des Déchets, le Plan de Gestion de l'Eau, Good Move, le Plan Bruit, Good Food, ...

Le Conseil soutient la proposition selon laquelle la Région de Bruxelles-Capitale reproduise le principe du PO 2014-2020, et considère que l'ensemble du PO est « alloué au développement urbain durable ».

Enfin, **le Conseil** partage également l'objectif que les investissements réalisés soient pensés au départ du tissu socio-économique bruxellois et fassent appel à ses ressources techniques et humaines. Il propose d'examiner la manière dont des clauses environnementales dans les marchés publics peuvent favoriser ce recours à des ressources locales.

* *